

## Notice méthodologique

<b>CATEGORIE</b>
Contexte
<b>THEMATIQUE</b>
Contexte économique
<b>FICHE</b>
Indice des prix des productions wallonnes

### SECTION 1 : AUTEUR

<b>Organisme</b>	SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole Direction de l'Analyse Economique Agricole
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:etat.agriculture@spw.wallonie.be">etat.agriculture@spw.wallonie.be</a>

### SECTION 2 : DONNEES GENERALES

<b>Données sources</b>	Les données sources viennent de la Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel).
<b>Définitions utilisées</b>	<p><b>Consommations intermédiaires</b> : Biens et services effectivement consommés sur une année civile pour réaliser la production.</p> <p><b>Indice des prix à la production</b> : Indices basés sur les ventes de produits agricoles (au niveau exploitation) hors de la branche agricole. Ces indices servent avant tout à l'analyse de l'évolution des prix en agriculture. Ils permettent de mesurer leur influence sur le revenu agricole. Ils permettent aussi la comparaison de ces évolutions entre les Etats membres de l'Union européenne.</p> <p><b>Indices des prix des moyens de production</b> : Indices des prix basés sur les achats des moyens de production en agriculture (facteurs de production) à l'exclusion des achats de produits agricoles en tant que moyen de production. Ces indices servent avant tout à l'analyse de l'évolution des prix en agriculture. Ils permettent de mesurer leur influence sur le revenu agricole. Ils permettent aussi la comparaison de ces évolutions entre les Etats membres de l'Union européenne.</p> <p><b>Marché libre</b> : Permet les transactions entre producteurs, négociants et transformateurs pendant une saison. Le marché libre prévoit des transactions à livraison immédiate (dans les 10 jours) ou retardée (des semaines ou des mois plus tard). Ces transactions sont réalisées pendant la saison, quand les rendements et la qualité sont connus (Fiwap).</p>

### SECTION 3 : Spécificité DE LA FICHE

<b>Définition de la fiche</b>	Evolution de l'indice des prix
<b>Paramètres utilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Indice des prix à la production</li><li>• L'indice des prix des moyens de production.</li></ul>

<b>Traitement des données</b>	/
-------------------------------	---

#### SECTION 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<b>Changement méthodologique</b>	/
<b>Raison d'être de la fiche</b>	La réalisation de ces fiches, mises à jour annuellement, est une obligation légale provenant de dispositions prévues par la loi de parité du 29 mars 1963 (modifiée par celle du 25 mai 1999). Lors de la rédaction du Code wallon de l'Agriculture, en 2014, le législateur a défini le contenu d'un rapport sur l'Etat de l'Agriculture wallonne, incluant l'ensemble des indicateurs du rapport sur l'évolution de l'économie agricole, dans ses articles D.88 à D.90.

#### SECTION 5 : MISE A JOUR

<b>Dernière mise à jour de cette notice</b>	Juin 2021
---	-----------